

Province de Québec  
Municipalité de Saint –Samuel

Mercredi 2 septembre 2020  
Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 2  
septembre 2020 à 18h30 par visioconférence.

Sont présents : Camille Desmarais, Sandra Lampron, Grégoire Bergeron,  
Patrick Mathis, Léo Gauthier et Martin Tourigny.  
Est absente : Claudia Doucet

La séance extraordinaire est ouverte à 18h30 par monsieur Camille  
Desmarais, maire. Madame Sarah Richard, directrice générale, fait fonction  
de secrétaire de la séance.

**2020-09-134**

**Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par monsieur Martin Tourigny, appuyé par monsieur Patrick  
Mathis et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.**

**2020-09-135**

**Avis de motion règlement 2020-320-1 – Règlement modifiant le  
règlement 2020-320 décrétant une dépense de 2 660 907\$ et un emprunt  
de 2 460 907\$ et l'affectation du solde disponible du règlement 2017-291  
pour des travaux de réfection dans le 3<sup>e</sup> Rang Ouest, le 2<sup>e</sup> Rang Ouest et  
le 15<sup>e</sup> Rang.**

Il est, par la présente, donné avis de motion, par monsieur Grégoire Bergeron  
conseiller, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro  
2020-320-1, Règlement modifiant le règlement 2020-320 décrétant une  
dépense de 2 660 907\$ et un emprunt de 2 460 907\$ et l'affectation du solde  
disponible du règlement 2017-291 pour des travaux de réfection dans le 3<sup>e</sup>  
Rang Ouest, le 2<sup>e</sup> Rang Ouest et le 15<sup>e</sup> Rang.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.**

**2020-09-136**

**Dépôt du règlement 2020-320-1.**

Il est, par la présente, déposé par monsieur Martin Tourigny conseiller, le  
projet du règlement numéro 2020-320-1 intitulé règlement modifiant le  
règlement 2020-320 décrétant une dépense de 2 660 907\$ et un emprunt de  
2 460 907\$ et l'affectation du solde disponible du règlement 2017-291 pour  
des travaux de réfection dans le 3<sup>e</sup> Rang Ouest, le 2<sup>e</sup> Rang Ouest et le 15<sup>e</sup>  
Rang.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.**

**Levée de la séance ordinaire.**

Sur ce, les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, le conseiller Patrick Mathis  
secondé par la conseillère Sandra Lampron, propose la levée de la séance à  
18h42. La séance est close.

« Je, Camille Desmarais maire, atteste que la signature du présent procès-  
verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient  
au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

---

**Camille Desmarais,  
Maire**

---

**Camille Desmarais  
Maire**

---

**Sarah Richard,  
Secrétaire de la séance**